

Salvini se bat contre les Maires qui refusent d'appliquer « le décret Salvini »

écrit par Christine Tasin | 5 janvier 2019



À Palerme et à Naples, les maires refusent d'appliquer le "décret Salvini"

D'après la nouvelle loi promue par le ministre d'extrême droite, les demandeurs d'asile ne pourront plus s'inscrire sur les registres de l'état civil et donc posséder un domicile légal. Une mesure anticonstitutionnelle et inhumaine, estiment certains maires italiens, qui ont fait savoir qu'ils ne l'appliqueraient pas.

D'une certaine manière, s'amuse **La Repubblica**, Leoluca Orlando a appliqué le célèbre slogan de Matteo Salvini : il est passé "des paroles aux actes".

Après avoir qualifié le décret sécurité et immigration d'"inhumain et criminogène", le maire de Palerme, Leoluca Orlando, a donné l'instruction suivante à ses équipes : les articles de cette loi qui sont considérés comme anticonstitutionnels et préjudiciables aux droits des migrants ne seront pas appliqués. Leurs effets sont suspendus."

Lire la suite ici :

<https://www.courrierinternational.com/article/palermo-et-naples-les-maires-refusent-dappliquer-le-decret-salvini>

Salvini ne se laisse pas faire et menace à son tour :

Le Maire de Palerme entend ainsi « *aller devant le juge civil pour soumettre la question* » de ce décret Salvini.

Plusieurs élus ont rejoint le maire de Palerme, parmi lesquels ceux de Naples, Florence, Fiumicino, Parme, alors que le maire de Milan Beppe Sala a intimé Matteo Salvini de « *les écouter [les maires] et de revoir le décret-sécurité* ». Matteo Salvini contre-attaque sur Twitter : « *Les maires cherchent seulement un peu de publicité... Ceux qui ne respectent pas le décret Sécurité et aident les clandestins, trahissent l'Italie et les Italiens, en répondront devant la justice* ».

<https://lepetitjournal.com/milan/actualites/italie-fronde-des-maires-contre-la-loi-salvini-anti-immigration-247315>

Salvini envoie les inspecteurs chez les bourgmestres désobéissants.

Le ministre ne recule pas sur le décret « Sécurité » .

Il annonce des inspections accrues dans les bureaux de registres de l'état-civil des Communes.

Matteo Salvini ne « recule pas d'un millimètre » , au contraire – rapporte Il Corriere –

Il est prêt à appliquer la circulaire envoyée aux préfets le 18 décembre, qui rappelait les normes prévues par le décret « Sécurité » (devenu loi).

En particulier la défense d'inscrire les demandeurs d'asile dans les registres de l'Etat-civil des résidents.

Dans la même note, le ministre parlait des « inspections effectuées périodiquement pour vérifier la tenue des registres de l'état-civil » .

Ces inspections qui peuvent aller vers un contrôle extraordinaire et l'éventuelle dénonciation à la magistrature pour les bourgmestres « désobéissants » qui depuis plusieurs jours annoncent la suspension du décret Sécurité concernant les documents des demandeurs d'asile.

Les inspections pourraient commencer dans les Bureaux d'état-civil.

Certes, le premier ministre Giuseppe Conte semble avoir l'intention de tenter quelques négociations. Tant et si bien

que le Palais Chigi a fait capoter la disponibilité du gouvernement à rencontrer les bourgmestres rebelles pour trouver une médiation.

Même si, dit l'exécutif » désappliquer une loi équivaut à la violer « .

Et le décret Sécurité a été signé et converti en loi par Sergio Mattarella.

Traduction pour Résistance républicaine par Valkyrie.

<http://www.ilgiornale.it/news/politica/contro-i-sindaci-disobbedienti-ora-salvini-manda-ispettori-1624155.html>